

Le projet de diminution de la jachère

Akar Y.

in

Tekelioglu Y. (ed.).
Agricultures méditerranéennes : la Turquie

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 1

1989
pages 219-225

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI890344>

To cite this article / Pour citer cet article

Akar Y. **Le projet de diminution de la jachère**. In : Tekelioglu Y. (ed.). *Agricultures méditerranéennes : la Turquie*. Montpellier : CIHEAM, 1989. p. 219-225 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 1)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

V-3 Le projet de diminution de la jachère

Yılmaz AKAR

Jusqu'à la mise en place du «Projet de recherche et de vulgarisation sur la diminution de la jachère», on pratiquait dans de nombreuses régions et depuis des millénaires, le système traditionnel de rotation céréales-jachère. Bien que la jachère soit un système nécessaire dans les régions où les précipitations sont insuffisantes et où leur répartition est irrégulière, on observait toutefois sa pratique dans d'autres régions aux caractéristiques écologiques différentes. Aussi, la surface laissée en jachère chaque année était nettement supérieure à ce qui aurait été nécessaire et utile.

On a déterminé que sur les 27,7 millions d'hectares de terres cultivables, 22,6 millions d'ha (soit 81%) étaient consacrés à la culture sèche et que sur 16,8 millions d'ha on pratiquait le système traditionnel de rotation céréales-jachère. La surface laissée en jachère couvrait ainsi 8,3 millions d'ha avant l'application du projet.

L'intérêt pour la suppression de la jachère date des années 1930. En 1937, dans le département de Eskişehir, on a démarré des travaux sur la culture sèche, travaux encore poursuivis à l'heure actuelle. Lorsqu'on observe la littérature, on s'aperçoit qu'environ 600 recherches ont été entreprises sur l'utilité et l'efficacité de la jachère. Ces recherches qui étaient effectuées au niveau individuel jusqu'au milieu des années 1970, ont, à partir de cette date, été menées par les organismes de recherche du Ministère de l'Agriculture pour en accroître l'étendue et affirmer leur caractère scientifique. A la fin de ces recherches on a obtenu les résultats suivants :

1) on a déterminé les régions où l'on pouvait supprimer la jachère après avoir mesuré les valeurs mensuelles de facteurs tels que les précipitations, les températures et l'humidité relative ainsi que le volume annuel des précipitations ;

2) on s'est rendu compte que, dans certaines régions où la température était très élevée et où par contre l'humidité relative était basse, l'accumulation d'une quantité suffisante d'eau dans le système de jachère était très difficile ; en d'autres termes que son efficacité était très réduite.

A la fin de ces évaluations, on a déterminé scientifiquement que l'on pouvait supprimer la jachère sur une superficie totale de 3,5 millions d'hectares dans 29 provinces où elle était pratiquée (carte 1).

I - La préparation du projet

On a tout d'abord commencé par effectuer des relevés et des enquêtes puis, à la suite des recherches effectuées dans les provinces où la jachère pouvait être supprimée, on a déterminé quelles étaient les zones de culture sèche ainsi que les surfaces laissées en jachère (**tableau 1**). Celles-ci ont ensuite été répertoriées sur carte (**carte 1**).

On a classé ces départements en deux groupes. Le premier groupe contient 14 départements prioritaires et le second 15. Pour chacun de ces départements, des relevés ont été effectués pour déterminer la superficie laissée en jachère (**carte 2** et **tableau 2**).

Quatre instituts de recherche concernés par le sujet prennent part à ce projet. Ces instituts sont chargés d'effectuer des recherches sur la culture sèche et plus spécialement sur la mise en culture des surfaces en jachère ainsi que sur les plantes que l'on peut y cultiver. Au moment de l'application du projet, on leur confie la responsabilité d'examiner les problèmes de terrain qui se posent et de les résoudre.

Instituts de recherche inclus dans le projet:

- *Tarla Bitkileri Merkez Araştırma Enstitüsü* (Institut central de recherche sur les grandes cultures), Ankara

- *Zirai Araştırma Enstitüsü* (Institut de recherche agricole), Eskişehir

- *Güneydoğu Anadolu Tarımsal Araştırma Enstitüsü* (Institut de recherche agricole de l'Anatolie du Sud-Est), Diyarbakır

- *Doğu Anadolu Tarımsal Araştırma Enstitüsü* (Institut de recherche agricole de l'Anatolie orientale), Erzurum

Les résultats des observations réalisées ont confirmé les travaux de recherche, et, comme nous l'avons dit, on a déterminé une superficie de 3,5 millions ha de jachère inutile (**tableau 2**). A la fin de ces travaux, on est passé au stade de l'application du projet.

II - Le financement du projet

Au début, le projet a été préparé de façon à être financé par des ressources internes (3.18 milliards de LT). Il a reçu ensuite le soutien de crédits extérieurs (33,5 millions de \$) pour le financement des agriculteurs dans le cadre du second projet de crédit agricole. Sur cette somme, 20,8 millions \$ ont été fournis par le gouvernement turc et 12,7 par la Banque Mondiale. Jusqu'en 1987 un montant de 1,67 milliards de LT provenant du financement interne a été utilisé. Le budget pour l'année 1988 est de 415 millions de LT.

Les agriculteurs concernés par le projet ont bénéficié de plus de cinq milliards de LT de crédit en 1986 et de plus de sept en 1987.

Ces agriculteurs bénéficient de crédits spécifiques au projet. Ces crédits sont accordés soit en nature pour les semences, engrais et pesticides, soit en liquide, et, dans ce cas, leur montant ne peut dépasser certaines limites. Ces limites sont fixées chaque année en prenant en considération les coûts de production et la conjoncture économique, selon un protocole préparé conjointement par le Ministère de l'agriculture, la Banque agricole et l'Union des coopératives agricole de crédit.

Les limites d'endettement fixées pour l'année 1988

Produit	Crédit de fonctionnement TL/Ha	Crédit d'allocation TL/ha
Lentilles	10 000	-
Pois Chiches	120 000	-
Vesce	100 000	-
Sainfoin	7 000	6 000

III - Les objectifs du projet

1) Mettre progressivement en culture 2,6 millions d'ha des 3,5 millions d'ha où la jachère est pratiquée dans les régions de transition ouest et nord et dans l'Anatolie de l'est et du sud-est.

2) Développer dans ces zones la production des légumineuses, des plantes fourragères, des plantes industrielles, médicinales et aromatiques.

3) Réduire le chômage déguisé dans les zones rurales en créant de nouvelles possibilités d'emploi.

4) Vulgariser la mécanisation, les technologies agricoles et l'utilisation des intrants auprès des agriculteurs.

5) Augmenter la consommation interne et les exportations grâce au surplus dégagé.

6) Développer la collaboration et les échanges scientifiques entre les organismes de recherche et de vulgarisation du Ministère de l'Agriculture.

7) Appliquer le projet sans faire chuter la production céréalière du pays.

IV - L'application du projet

Le projet a été préparé en commun par les organismes de recherche et de vulgarisation qui ont tout d'abord fixé les zones d'application puis déterminé les plantes que l'on cultiverait en rotation avec les céréales.

Il a été mis en application par un décret du Conseil des Ministres (Décret N° 8/5713) publié dans le Journal Officiel N° 70 903 du 28.11.1982 et a démarré avec le semis de printemps de l'année 1983.

Dès le début, une intensive formation du personnel a été entreprise. Elle concernait les responsables du projet, à Ankara et sur le terrain, et portait sur des thèmes tels que les méthodes d'application du projet, la mise en culture des zones de jachère et les techniques culturales utilisées pour les différentes plantes que l'on comptait produire.

Sur le conseil des Instituts de recherche, on s'est procuré une quantité suffisante de semences de lentille, pois chiche, vesce, sainfoin et autres plantes que l'on a expédiées vers les zones d'application.

Le projet a démarré pour les 14 départements du premier groupe entre 1983 et 1987. A la suite des résultats très positifs obtenus, il a été étendu en 1987 au second groupe, qui a aussi bénéficié du programme de formation. Les responsables départementaux ont été invités aux réunions d'évaluation et ont ainsi été familiarisés avec le projet. Chacune des 29 provinces a fait l'objet d'un programme dans le cadre plus général du projet.

L'application du projet aux 14 départements durant les cinq années fut un franc succès. On enregistra un développement très important de la surface et de la production (**tableaux 3 et 4**). Le taux de jachère qui était de 39% au début du projet, est tombé à 25,3% la première année puis à 19,5% en 1986. On a également enregistré un accroissement spectaculaire de la production. Si l'on prend comme base l'année 1980, l'accroissement jusqu'en 1987 était de 387% pour les lentilles, 172% pour les pois chiches, 138% pour la vesce et 125% pour le sainfoin

(**tableau 4**). Ainsi grâce à ce projet la Turquie est devenu le premier producteur mondial de lentille (36% de la production mondiale en 1986, FAO 1986), dépassant l'Inde, et le second producteur de pois chiche. Cette augmentation de la production a été due non seulement à l'accroissement de la surface cultivée mais aussi à celui des rendements. En effet la prise de conscience des agriculteurs de l'intérêt du projet, leur formation aux techniques culturales, à la mécanisation et à l'utilisation des intrants, permettent d'expliquer les rapides succès obtenus.

Le programme 1988 et les projections sur l'étendue du projet sont résumées dans les **tableaux 5 et 6**.

V - Evaluation économique du projet

- Lors de l'application du projet, 1.5 millions d'ha ont progressivement été mis en culture.

- La valeur de la production obtenue au cours des trois dernières années grâce à ce projet s'élève à 829 milliards de LT (dont 345 milliards pour 1987) aux prix actuels, ce qui a contribué à accroître de façon non négligeable le PNB.

- Ce projet a permis de créer une moyenne de 1 125 000 jours de travail supplémentaires dans le milieu rural.

- Il a permis également de créer d'autres emplois dans les activités du transport, de la transformation et de l'exportation.

- Les lentilles et pois chiches exportés provenant de la zone du projet ont rapporté un total de 197 millions \$ en 1986.

Tableau 1 : Nombre de provinces concernées par le projet et superficie en céréales-jachère

Région	Nombre de provinces	Superficie en culture sèche où l'on applique le système céréales/jachère
Région de transition Nord	6	2 732 925
Région de transition Sud	7	1 939 862
Région de l'Anatolie orientale	10	1 952 096
Région de l'Anatolie du Sud-Est	6	2 482 475
TOTAL	29	9 107 358

Source : Ministère de l'Agriculture.

Tableau 2 : Départements concernés par le projet

Départements du premier groupe dans lesquels la jachère sera supprimée et surface en jachère		Départements du second groupe dans lesquels la jachère sera supprimée et surface en jachère	
Province	Surface en jachère (ha)	Province	Surface en jachère (ha)
Amasya	16 540	Sivas	552 257
Çankırı	64 700	Adıyaman	103 288
Çorum	103 300	Ağrı	108 075
Tokat	90 764	Bingöl	21 219
Yozgat	179 184	Bitlis	66 990
Afyon	179 686	Erzincan	92 104
Burdur	16 144	Erzurum	195 418
Isparta	46 311	Hakkari	7 384
Kütahya	147 370	Kars	176 323
Uşak	63 737	Muş	53 229
Diyarbakır	138 863	Tunceli	162 889
Gaziantep	11 770	Bilecik	30 233
Mardin	97 500	Eskişehir	202 363
Şanlıurfa	237 708	Siirt	25 046
		Van	231 338
TOTAL	1 433 597	TOTAL	2 140 375
Surface laissée en jachère pour les départements du premier groupe		1 433 597	
Surface laissée en jachère pour les départements du second groupe		2 140 375	
TOTAL		3 573 972	

Source : *Dossiers* du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Affaires Villageoises 1982, Inventaire des terres agricoles en Turquie, Topraksu, 1978.

Tableau 3 : Evolution des surfaces dans le «Projet de recherche et de vulgarisation sur la diminution de la jachère» (ha)

Produits	1983	1984	1985	1986	1987
Lentilles	676 969	495 857	442 793	421 108	1 046 002
Pois chiche	170 038	145 005	157 476	195 702	344 605
Vesce	86 138	85 507	79 126	90 084	114 997
Sainfoin	9 978	9 859	10 344	12 422	25 089
Autres produits	184 153	182 175	192 717	253 753	220 800
TOTAL	1 257 740	918 409	1 012 356	1 173 070	1 751 493

Source : Dossier du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Affaires Villageoises, 1987.

Tableau 4 : Evolution de la production dans le «Projet de recherche et de vulgarisation sur la diminution de la jachère» (tonnes)

Produits	1980	1986	1987	Augm. p/r à 1980 (%)
Lentilles	195 000	850 000	950 000	387
Pois chiche	275 000	630 000	750 000	172
Vesce	84 000	170 000	200 000	138
Sainfoin	8 750	18 508	19 769	125
TOTAL	562 750	1 668 508	1 919 769	241

Source : Dossier du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Affaires Villageoises, 1987.

Tableau 5 : Programme 1988 du projet de recherche et de vulgarisation sur la diminution de la jachère

Produits	Programme (ha)
Lentilles	782 000
Pois chiche	388 000
Vesce	149 500
Sainfoin	57 500
Autres produits	182 000
TOTAL	1 559 000

Source : Dossier du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Affaires Villageoises.

Tableau 6 : Projections sur l'étendue du projet (hectares)

Produits	1988	1989	1990	1991
Lentilles	782 000	790 000	800 000	850 000
Pois chiche	388 000	400 000	450 000	500 000
Vesce	149 000	170 000	200 000	250 000
Sainfoin	57 000	70 000	100 000	125 000
Autres produits	182 000	570 000	750 000	875 000
TOTAL	1 559 000	2 000 000	2 300 000	2 600 000

Source : Projet de recherche et de vulgarisation sur la diminution de la jachère, 1982.

Carte 1 : Jachères et zones emblavées de Turquie



